

Outils, artifices et contraintes de la négociation conclavaire

Les particularités et la complexité du contexte, des enjeux et de l'élément humain du conclave exigeaient, comme nous avons pu le constater, une attention constante aux moyens et aux formes de la représentation, de l'information et de la négociation. L'ambassadeur ne devait rien négliger, ce qui l'obligeait à adapter son comportement et son action à la culture politique et sociale romaine. En 1667, Chaulnes écrivait ainsi au roi que c'était dans « l'air du pays » de faire « consister la grandeur des Couronnes au maintien de [...] quelques bagateles »²¹⁰. Il voulait souligner par là l'importance décisive de la moindre règle sociale ou cérémonielle, dans le cadre de la mission diplomatique : « c'est le plus grand fardeau de l'ambassadeur que d'avoir à répondre de mille accidens imprévus qui sont icy de conséquence »²¹¹. Romain de cœur et d'esprit, Mazarin était en mesure de donner aux ambassadeurs les justes instructions et les conseils les plus appropriés pour évoluer dans le milieu romain.

Entre instructions et initiatives : s'adapter aux circonstances

L'esprit de la stratégie diplomatique était donné dans le mémoire préliminaire contenant les instructions du gouvernement concernant l'action conjointe de l'ambassadeur et des membres de la faction. Ce mémoire devait tenir compte des éléments conjoncturels susceptibles de changer la donne. Le mémoire du 9 août 1644 insistait sur l'effort de persuasion à accomplir à l'égard du cardinal-neveu Francesco Barberini, pour le gagner pleinement aux intérêts de la Couronne : « Il est donc constant que led[it] S^r Card[in]al estant bien conseillé ne doit pas tarder un moment pour le bien de l'Église mesme et pour sa seureté, veu les intentions de l'une et de l'au[tr]e couronne, à prendre quelque bonne résolution pour s'attacher entièrement à ce party [...] »²¹². Saint-Chamond était invité à justifier l'évidence de ce ralliement, en raison des bienfaits apportés par la France à la famille Barberini, mais aussi en raison des menaces de l'Espagne qui n'a jamais accepté la distance prise par Urbain VIII vis-à-vis de Madrid : « Pour conclusion, il est indubitable que M. le Card[in]al Barberin, bien conseillé, debvroit faire les mesmes diligences pour avoir la France et son appuy que la France fait aujourd'huy pour le rechercher. [...] Il ne peut pas ignorer le desseing qu'a formé l'Espagne de le persécuter et toute sa maison [...] »²¹³. L'ambassadeur devait aussi proposer à Barberini une prise en charge par la France des pensions et bénéfices des cardinaux de sa faction, à condition d'avoir « sa parole de servir la France avec tous ses

²¹⁰ Dépêche de Chaulnes au roi (3 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 119 v°.

²¹¹ *Ibid.*

²¹² Mémoire du roi aux cardinaux et au marquis de Saint-Chamond (9 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 74 v°.

²¹³ *Ibid.*, ff. 76 v°-77.

dépendans »²¹⁴. Par son instruction, Saint-Chamond disposait aussi d'une arme efficace : la possibilité de faire déclencher une intervention militaire de la France en cas de menace espagnole sur le conclave. La formulation de l'instruction insistait sur la prudence à employer, en invoquant la « pressante et absoluë nécessité » :

« Que si les violences des Espagnolz alloient au point de vouloir l'opprimer, et faire entrer la force dans l'eslection du Pape futur, soubz apparence de ruiner la maison Barberine, Sa Maj[est]é remet au S^r Marquis de S^t Chamond et aux Card[in]aux françois, s'il peut en avoir leur advis, de faire approcher son armée navale vers Civitavecchia [...] si son ambassad[eu]r aud[it] lieu luy faict sçavoir qu'il soit nécessaire pour la liberté du conclave. Sad[it]e Maj[est]é recommande pourtant aud[it] S^r de S^t Chamond de n'user pas du pouvoir qu'on luy donne sans une pressante et absoluë nécessité, afin que les au[tr]es desseings que peut former lad[it]e armée contre les ennemis ne demeurent pas en arrière sans aucun fruict. »²¹⁵

La précision du langage et le ton catégorique d'une telle instruction semblaient ne pas laisser beaucoup de liberté d'initiative à l'ambassadeur. Pourtant, si l'on prend l'exemple de la diplomatie espagnole à Rome, nous constatons chez le représentant de Madrid une « capacité à adapter des directives générales en fonction d'une situation particulière »²¹⁶. Maria Antonietta Visceglia s'est appuyée sur le témoignage et l'expérience de Diego Saavedra Fajardo²¹⁷. Ambassadeur à Rome de 1631 à 1633, il mit en évidence des « *maximas fixas de la negociación* » (maximes fixes de la négociation) spécifiques au cadre romain, « la paix, l'acquisition des bonnes grâces du pontife et un rôle actif dans le Sacré-Collège en vue de l'élection papale suivante »²¹⁸. Ces maximes n'étaient pas étrangères à la pratique diplomatique française, qui avait notamment saisi la nécessité d'une adaptation du « comportement politique » aux particularismes locaux : « L'idée que toute nation possède une inclination particulière était profondément enracinée dans la culture du début de l'âge moderne, tout comme l'était la conviction que le comportement politique devait se conformer aux "humeurs" et suivre le "génie" d'une nation »²¹⁹. L'ambassadeur, sur le terrain, avait donc à jauger par lui-même cette capacité d'adaptation, et ne pouvait que bénéficier d'une réelle marge de manœuvre, certes cadrée par les bornes fixées dans ses instructions, pour donner une réelle efficacité aux projets diplomatiques de sa cour. Dans un document en italien épilouant sur la confrontation épistolaire entre Saint-Chamond et le cardinal Antonio, à la fin du mois d'août 1644²²⁰, nous lisons cet intéressant paragraphe concernant un

²¹⁴ *Ibid.*, f^o 76 v^o.

²¹⁵ Mémoire du roi à Saint-Chamond (10 août 1644), AAE CP Rome 84, f^o 89 v^o.

²¹⁶ Visceglia, « Factions in the Sacred College », art. cit., p. 110.

²¹⁷ Diego Saavedra Fajardo (1584-1648), secrétaire du cardinal Gaspar de Borja, ambassadeur d'Espagne à Rome (1631-1633), à Munich (1633-1636), plénipotentiaire au congrès de paix de Münster (1636-1648).

²¹⁸ « Nonetheless, he listed a number of 'maximas fixas de la negociación' to be used in Rome : peace, the attainment of the pontiff's good graces and an active role in the Sacred College in view of the subsequent papal election. » Visceglia, « Factions in the Sacred College », art. cit., p. 110.

²¹⁹ « The idea that every nation had a particular inclination was deeply rooted in the culture of the early modern age, as was the belief that political behaviour had to conform to the 'humours' and follow the 'genius' of a nation. » *Ibid.*, p. 113.

²²⁰ Le cardinal Antonio avait tenté de persuader Saint-Chamond de faire basculer le choix de la France en faveur du cardinal Pamphilj, exclu par le roi. Saint-Chamond résista en affirmant qu'il ne pouvait désobéir aux ordres reçus.

échange entre le père de Bérulle et le comte de Béthune, ambassadeur à Rome, dans les années 1620 :

« Le P. Bérulle, selon ce qu'en rapportait le cardinal Spada, si affectionné par la France, disait à M. de Béthune, dans une certaine occasion, qu'un ambassadeur à Rome n'est pas simplement considéré en France comme ambassadeur, mais comme conseiller d'État, et que pourtant il pouvait et devait, dans certaines rencontres, se dispenser des ordres du Roi, quand S. M., en les lui donnant, n'avait pas su et pu prévoir le changement des circonstances pour les affaires. M. de Béthune s'en est dispensé, et, en France, il fut non seulement entièrement approuvé, mais loué. »²²¹

Pour sa part, Saint-Chamond écrivait au cardinal Antonio : « J'advoüe qu'un Ambassadeur se peut dispenser dans les choses non prescrites et, dans les cas inopinés où il n'a le temps de recevoir les ordres de son maistre, mais il ne scauroit estre excusé d'aller contre ceux qu'il a prescrit [...] »²²². Et l'ambassadeur de rappeler au protecteur de France qu'il lui était « impossible d'aller contre les intentions du Roy »²²³.

La réponse de Saint-Chamond ne signifiait pas pour autant un empêchement définitif à sa libre initiative. Si l'ordre formel demeurait indiscutable, l'ambassadeur – comme les cardinaux de la faction – jouissait de certaines libertés quant aux moyens et à la forme de sa mise en application. Nous lisons dans l'instruction royale du 19 septembre 1644, au sujet d'un projet de lettre du roi aux princes d'Italie, relatif à la protection de la maison Barberini par la France : « Et si vous estimez qu'il faille reformer quelques paroles dans mad[it]e lettre aux princes ou y en adjouster d'autres plus accommodantes à l'estat des choses et aux résolu[t]ions que vous prendrez, vous le pourrez faire en vous servant pour cet effect des blancs seings que vous avez de moy après tout »²²⁴. Le roi – ou plutôt la régente – ajoutait : « Je vous diray néanmoins là dessus qu'encore que je vous adresse lesd[ites] lettres, je remets pourtant à vous de juger s'il sera à propos de les faire rendre ou non [...] »²²⁵.

En mars 1655, Lionne prit l'initiative de faire une déclaration levant l'exclusion du cardinal Chigi et imposant une exclusion absolue au cardinal Rapaccioli, afin de barrer la route aux hésitations du cardinal d'Este, protecteur de France. En faisant cette déclaration, n'étant pas empêché par Mazarin de procéder ainsi, il préjugait de l'assentiment du roi à ce grave projet :

²²¹ « Il P[ad]re Berullo, secondo che riferisce il Card^{le} Spada, tanto affettionato de la Francia, disse in una certa occasione al Sig^{re} de Bettune, che un Amb^{re} di Roma non è semplicemente considerato in Francia per Amb^{re} mà per consigliere di Stato, et che però in certi incontri poteva, e doveva dispensarsi da gli ordini del Rè, quando S. M^{ta} nel darli non haveva saputo, e potuto prevedere il cangiamento de le circostanze, de gli affari. Il Sig^{re} de Bettune si dispensò, e in Francia, fù il tutto non solamente approvato ma lodato. » « Epilogo di quelle cose che occorrono al Sig^{re} Card^{le} Ant^o proposito de lo spaccio pervenutogli il giorno di S. Luigi dal Sig^{re} Amb^{re} di Francia, e dal Sig^{re} Vincenzo Martinuzzi » (26 août 1644), AAE CP Rome 84, ff. 210 v^o-211. Pierre de Bérulle (1575-1629), futur cardinal, était alors chef du conseil de Marie de Médicis. Philippe de Béthune (1565-1649) fut ambassadeur de France à Rome de 1601 à 1605, puis de 1624 à 1630. Le cardinal Bernardino Spada (1594-1661) fut nonce en France de 1623 à 1627.

²²² Lettre de Saint-Chamond au cardinal Antonio (27 août 1644), AAE CP Rome 84, f^o 214 v^o.

²²³ *Ibid.*, f^o 214.

²²⁴ Instruction du roi à Saint-Chamond (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f^o 228 v^o.

²²⁵ *Ibid.*

« Je vous envoie la coppie de la déclaration que j'ay dressée pour la révocation de l'exclusion de monsieur le Card[in]al Chigi et pour l'exclusion de Rapaccioli, et pour ce qui concerne celle cy, je me suis à la fin déterminé à la faire absolue, sans dire à M^r le Card. d'Est[e] qu'il luy reste là-dessus aucune liberté. Voicy les considérations qui m'ont meu à en user de la sorte, et je crois que S. M^{te} les approuvera. »²²⁶

Sans entrer dans le détail des « considérations » justificatives de Lionne, nous voyons que l'urgence et l'imprévisibilité de la situation conclave obligeaient le roi à faire confiance aux talents de ses diplomates, en leur permettant de juger librement de certaines situations, à condition, surtout en cas d'échec, que leurs justifications ne contredisent pas les ordres stricts qui leur ont été donnés, ni n'excèdent le champ de compétences qui leur a été attribué. En 1667, Chaulnes expliquait au roi avoir projeté d'employer des « voyes un peu extraordinaires » pour renforcer l'implication de la faction, par une union avec la faction espagnole :

« À l'esgard, Sire, de cette audience, comme je ne veux pas seulem[en]t rendre conte à V. M. de mes actions, mais aussy de mes pensées, je prendray la liberté de luy dire que j'ay formé un dessein pour ce conclave de faire avoir à V. M. la gloire de l'exaltation du Pape par des voyes un peu extraordinaires, qui est par l'union de la faction d'Espagne à celle de V. M., y ayant trouvé assés de disposition dans l'humeur dud[it] Ambass[adeu]r [d'Espagne]. »²²⁷

S'il ne s'agissait que d'un projet – qui ne vit pas le jour, en raison du déclenchement de la guerre de Dévolution – cette idée du duc de Chaulnes révèle une réelle capacité d'inventivité accordée aux ambassadeurs français dans le cadre de leur mission. Il leur était toutefois exigé de rendre compte systématiquement de ces initiatives, pour permettre au roi d'ajuster ou de revoir ses intentions ultérieures, voire de blâmer l'ambassadeur pour avoir excédé ses pouvoirs.

Les « *finezze* » diplomatiques à l'aune du conclave

Dans son expérience personnelle, en tant que secrétaire de la légation pontificale lors de la guerre de succession de Mantoue (1628-1631), Mazarin avait pu acquérir des *habitus* qui ont fait de lui, selon Callières, « l'un des plus grands négociateurs de son temps »²²⁸. Parmi ces *habitus*, nous trouvons un ensemble d'artifices – le terme italien employé est « *finezze* », qu'on traduisait à l'époque par « finesses » – associées à un comportement spécifique qui, sans être foncièrement vertueux, s'avérait être une qualité déterminante du bon diplomate : la « *furberizza* », la ruse, qui se manifestait par l'art de la dissimulation. La dissimulation – à bien distinguer de la simulation, que les moralistes faisaient relever du mensonge²²⁹ – doit être ici comprise selon la définition donnée par le philosophe italien Torquato Accetto, auteur d'un traité intitulé *Della dissimulazione onesta*

²²⁶ Dépêche de Lionne à Brienne (16-21 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 171 v°.

²²⁷ Dépêche de Chaulnes au roi (10 mai 1667), AAE CP Rome 183, f° 155.

²²⁸ Callières, *De la manière de négocier, op. cit.*, p. 42.

²²⁹ Voir Cavaillé (Jean-Pierre), « Taire, mentir, simuler, dissimuler... un long héritage », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, vol. 75, n° 1 (2009), p. 87-94.

(« De la dissimulation honnête »), publié en 1641 : « l'industrie qui consiste à ne pas faire voir les choses telles qu'elles sont »²³⁰. Accetto rattachait la ruse et la dissimulation à la vertu de prudence, en soutenant la nécessité de leur usage dans les affaires politiques.

La dissimulation occupait une part importante dans le cadre conclavaire, comme en témoigne cet aveu de Lionne à Brienne, évoquant les difficultés à faire valoir la cause du cardinal Sacchetti, en 1655 : « [...] dans une pratique comme celle de Sacchetti qui a rencontré de si grandes oppositions, il importoit extrêmement de cacher les moyens dont on se sert quand ils ne sont pas selon les canons »²³¹. Nous reparlerons des règles canoniques du conclave. Mais l'idée de « cacher les moyens dont on se sert » résume pleinement l'attitude globale des ambassadeurs à cette époque. L'ambassadeur à Rome devait s'imprégner de l'état d'esprit romain et curial, et devait, par conséquent, user de grandes précautions pour mener à bien une charge aussi délicate que celle des négociations conclavaires, qui réclamait, d'une part, une maîtrise de la rhétorique, impliquant une connaissance profonde des matières abordées, et d'autre part, l'usage des artifices de séduction, spécialement de la prudence et de la maîtrise de soi, comme le remarquait l'historien belge Léon van der Essen²³².

L'instruction du 19 septembre 1644 insistait sur la prudence dans l'examen des situations : « Je vous recommande de procéder en cette aff[ai]re avec grande circonspection, d'examiner de bien prez toutes choses et de contrepeser les motifs de le faire avec les inconvéniens qui le doivent dissuader »²³³. Une sentence aussi insistante n'est pas anodine. Le duc de Chaulnes, militaire de carrière, avait compris, quant à lui, que la négociation conclavaire était comparable au siège d'une place forte :

« L'estat présent du Conclave est, Sire, ce qu'y void peut estre V. M. dans l'attaque de quelque place, par la crainte des soldats ennemis qui se mettent le plus à couvert qu'ils peuvent, et qui craignent de paroistre, de peur d'estre exposez au péril certain de leurs vies, M^{es} les Cardinaux papables qui sçavent que l'on est dans le dessein de rompre le col aux premiers qui paroistront, se tenant à couvert, et se retranchant de manière que l'on n'entend point parler d'eux [...] »²³⁴

L'emploi d'une telle métaphore révèle la capacité de Chaulnes à mettre les réflexes d'un soldat expérimenté au service de l'activité diplomatique, l'ambassadeur se muant, au fond, en véritable tacticien, dans la conjoncture périlleuse qu'est la bataille du conclave.

²³⁰ « La dissimulazione è un'industria di non far veder le cose come sono. Si simula quello che non è, si dissimula quello che è. » In Accetto (Torquato), *Della dissimulazione onesta*, Nigro Salvatore (éd.), Torino, Einaudi, 1997 (1^{ère} édition, 1641), p. 27.

²³¹ Dépêche de Lionne à Brienne (16 mars 1655), AAE CP Rome 129, f^o 172.

²³² Voir Van der Essen (Léon), « Le rôle d'un ambassadeur au XVII^e siècle. Contribution à l'histoire de la diplomatie », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 2, fasc. 2 (1923), p. 316-317. L'auteur étudiait le cas de la diplomatie espagnole dans la Rome pontificale.

²³³ Instruction du roi à Saint-Chamond (19 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f^o 228 v^o.

²³⁴ Dépêche de Chaulnes au roi (7 juin 1667), AAE CP Rome 184, f^o 58 v^o.

La prudence se manifestait d'abord par une attitude de discernement quant au traitement de l'information. L'ambassadeur était invité à multiplier ses sources pour mieux éclairer son jugement et prendre les décisions les moins faillibles. Lionne exposait ainsi à Brienne son procédé : « J'ay engagé depuis peu l'abbé Costa à m'escire aussy tous les jours, parce que recevant les lumières et les advis du Card. Spada, j'ay crû que j'en pourrois mieux servir le Roy en confrontant ce que les uns et les autres me mandent, et discernant le mieux que je pourray les différentes visées et les intérestz de chacun »²³⁵. La prudence touchait aussi aux relations avec les membres de la faction, afin notamment d'éviter de blesser les susceptibilités et en adoptant à leur égard une attitude équilibrée, ni trop laxiste, ni trop rigide. Fin mars 1655, Lionne fut confronté à un nouvelle menace de quitter la faction de la part du cardinal Antonio. Tenté par une réaction brutale, l'ambassadeur adopta la circonspection :

« [...] je luy dis que, puisqu'il me le rebattoit si souvent, je n'avois pas pouvoir ny ordre de S. M^{te} d'accepter son offre, mais que je luy escrirois, et qu'elle me feroit scavoir son intention, et j'advoüe que, sans la peur que j'eus de ruiner l'affaire de Sacchetti, j'avois la cervelle sy eschauffée que peut estre me serois je résolu sur le champ de le prendre au mot et de luy dire qu'il me donna donc sa démission de sa charge de Grand aumosnier et celle de l'Evesché de Poitiers, et je ne doute pas qu'il se fût trouvé bien embarrassé [...] »²³⁶

L'ambassadeur devait ensuite faire preuve de vigilance, pour ne pas rater un élément susceptible d'intéresser sa mission ou de modifier sa stratégie. Les dépêches nous montrent que l'ambassadeur devait être disponible à tout moment du jour et de la nuit pour recevoir les messages du conclave et en transmettre rapidement le contenu à sa cour. Lionne faisait l'aveu de la difficulté à manipuler une succession d'informations parfois contradictoires : « [...] quand on auroit envoyé icy une teste cinquante fois meilleure que n'est la mienne, elle ne seroit pas encore trop bonne pour bien diriger une si grande affaire, veu les intérests différens que chacun a, et les tours et détours qu'on se donne, dont il n'est moment du jour, et souvent de la nuit, que je ne recoive des advis diférens qui m'embrouillent estrangement [...] »²³⁷. Pour sa part, Lionne sous-entendait que l'échec de la stratégie française au conclave de 1644 avait pour origine l'inattention de Saint-Chamond. Il promet donc à Mazarin d'être particulièrement vigilant : « Cependant, je la puis assurer que je suis tellement à l'erte sur ce qui se passe que je n'ay pas dormi jusqu'icy une nuit de bon sommeil, tant j'ay de peur d'estre surpris et tant je considère le décréditement où nous tomberions si, après ce qui se passa dans l'autre conclave, nous ne sortions pas de celuy cy avec satisfaction et honneur »²³⁸.

²³⁵ Dépêche de Lionne à Brienne (22-29 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 210.

²³⁶ Dépêche de Lionne à Brienne (30 mars-6 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 227 v°.

²³⁷ Dépêche de Lionne à Brienne (15 février 1655), AAE CP Rome 129, ff. 36 v°-37.

²³⁸ Dépêche de Lionne à Mazarin (1^{er} février 1655), AAE CP Rome 127, f° 242 v°. Dans une autre dépêche, Lionne écrivait : « [...] j'ay appris icy que ledict sieur de S^t Chamon n'avoit fait que dormir tant que ledict Conclave dura [...] » Dépêche de Saint-Chamond à Brienne (10 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 145.

Il fallait donc au final intégrer les « *finezze* » pour assurer l'efficacité de la mission diplomatique conclavaire. Si la « souplesse » et la « dextérité » étaient placées par Callières en tête des qualités du bon négociateur²³⁹, la séduction était un élément indispensable à la réussite d'une négociation²⁴⁰. L'usage de la flatterie dans les discours et l'offre de propositions alléchantes étaient les meilleurs artifices de séduction des membres du Collège cardinalice. En offrant au Sacré-Collège l'intervention de l'armée française, pour assurer la protection du conclave face aux menées de l'Espagne, et en soulignant « la bonté, la puissance et la sincérité de Leurs Maj[es]tez et de l'autre costé les artifices et la foiblesse de nos ennemis », Saint-Chamond avait gagné l'affection des cardinaux²⁴¹. À l'inverse, l'ambassadeur devait faire attention toutefois à ne pas se laisser séduire. Bichi notait ainsi à propos de Saint-Chamond, en juillet 1644 : « [...] on escrit de toute part que led[it] S^r de S^t Chamond se rend facilement aux flateries de M. le C[ardin]al Barberin, lequel ayant reconnu le personnage, ne manque pas de l'enfler tout son saoul »²⁴². Les avis de Saint-Chamond sur Francesco Barberini donnent pourtant l'impression du contraire. Il n'était pas dupe de ses manigances, comme en témoignent ses efforts pour « essayer de gagner » et « avoir de nostre costé au siège vacant » ce cardinal, se lançant dans un travail de persuasion : « J'espère de luy faire cognoistre que sa maison ne peut subsister sans la protetion du Roy »²⁴³.

L'ambassadeur devait aussi trouver des stratagèmes pour faire échouer la pratique conclavaire des factions adverses. En septembre 1644, Saint-Chamond essayait de maintenir le conclave en longueur afin de recevoir à temps de nouvelles instructions : « [J'] apporteray toutes sortes de soins pour faire durer le Conclave jusques à ce que j'auray peu recevoir vos ordres par le retour de mon courrier, quoy que j'apprehende bien de n'en pouvoir pas venir à bout »²⁴⁴. L'ambassadeur pouvait parfois se permettre de discréditer un « *papabile* » en inquiétant à son sujet les cardinaux favorables à son élection. Saint-Chamond tenta de séparer Pamphilj de la faction Barberine, en lui faisant part de l'inimitié du roi d'Espagne et des princes italiens à l'égard des Barberini : « [...] j'ay faict dire à Pamphilio, par ses amys particuliers, qu'il ne sçauroit s'allier avec la maison Barberine sans rompre ouvertement avec l'Espagne et tous les Princes d'Italie qui sont ses ennemys déclarés [...] »²⁴⁵. Et l'ambassadeur, d'un autre côté, de vouloir séparer l'Espagne de la cause de Pamphilj : « J'ay aussy faict donner sous main aux Espagnolz du mariage de la fille de dom Thadée [Barberini] avec le nepveu de Pamphilio, affin qu'ils ne favorisent point son exaltation »²⁴⁶. En jouant sur plusieurs tableaux, et en renvoyant finalement dos à dos les factions concurrentes, Saint-Chamond voulait à la fois empêcher l'élection de Pamphilj et entraver les

²³⁹ Callières, *De la manière de négocier*, op. cit., p. 155.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 148.

²⁴¹ Voir Dépêche de Saint-Chamond à Mazarin (5 septembre 1644), AAE CP 84, ff. 272-272 v°.

²⁴² Lettre du cardinal Bichi à Mazarin, 18 juillet 1644, AAE CP Rome 84, f° 42.

²⁴³ Dépêche de Saint-Chamond à Brienne (25 juillet 1644), AAE CP Rome 84, f° 60 v°.

²⁴⁴ Dépêche de Saint-Chamond à Brienne (12 septembre 1644), AAE CP Rome 84, f° 311.

²⁴⁵ *Ibid.*

²⁴⁶ *Ibid.*, ff. 311-311 v°.

manigances des cardinaux Barberini, pour tenter de laisser le champ libre à la pratique de la faction française en faveur de Sacchetti. Ce stratagème ne réussit finalement pas, et, faute d'avoir pu recevoir à temps de nouvelles instructions, l'ambassadeur ne put empêcher l'élection rapide de Pamphilj, trois jours après l'envoi de sa dépêche.

L'usage des « *finesse* » n'était cependant pas toujours envisageable. En 1655, Lionne se résolut à en épargner Sacchetti, en raison de sa grande honnêteté et de son amitié pour Mazarin : « [...] j'avoüe qu'avec un si grand homme et si partial serviteur de V. E., je n'ay pû me résoudre à aucune finesse [...] »²⁴⁷. Sacchetti avait eu vent d'une instruction concernant l'exclusion de Chigi et s'en inquiéta auprès de l'ambassadeur²⁴⁸. Lionne proposa de botter en touche, en faisant croire à une disparition du courrier contenant la réponse de Mazarin à Sacchetti :

« [...] pour n'estre pas obligé de donner une négative à Mr le Card[in]al Sacchetti, par laquelle il ne pourroit plus douter de la vérité de l'exclusion, on pourroit mander à M^r du Lieu de m'escire une lettre ostensible, datée du temps que ce courrier cy pourroit arriver aux environs de Lyon, qui sera vers le vingt deuxiesme de ce mois, par laquelle il me marquast que led[it] courrier a esté assassiné par des voleurs et que toutes les dépesches dont il estoit chargé ont esté perduës, qui seroit la response que je ferois aud[it] S^r Card[in]al »²⁴⁹

L'intention première était de dissimuler à l'avenir à Sacchetti tout ce qui serait susceptible d'inquiéter ses scrupules, en prenant soin de renforcer le secret de la pratique factionnelle.

Secret et espionnage contre fuites et désinformation

Le secret était la précaution principale du diplomate, dans ses liens de communication externes et internes. Les relations entre le gouvernement et l'ambassadeur, comme celles entre l'ambassadeur et les membres de la faction, les conclavistes et les agents français, devaient être préservées par le sceau du secret. Un serment garantissait le respect du secret entre l'ambassadeur et certains membres de la faction²⁵⁰. En 1655, Grimaldi et Bichi signalèrent à Lionne, à propos de l'exclusion de Chigi, qu'il était « de la dernière importance de garder inviolablement le secret, parce que les affaires du conclave sont en une disposition que, si on le pénétroit, ce seroit un esguillon aux indépendans, tous portés à l'entière liberté du conclave [...] »²⁵¹.

Le manque de prudence et la négligence des différents acteurs concernés par le secret ont régulièrement entraîné des fuites d'informations, qui ne pouvaient que menacer plus ou moins radicalement la pratique conclavaire des Couronnes. Ainsi, avant même l'ouverture du conclave

²⁴⁷ Première dépêche de Lionne à Mazarin (15 février 1655), AAE CP Rome 129, f° 12 v°.

²⁴⁸ « E stato bene un grandissimo inconveniente che sià si penetrato il contenuto dell'Instruttione regia circa la persona del cardinale Chigi. » Lettre de Mazarin à Lionne (4 mars 1655), Chéruel, *Lettres, op. cit.*, t. VI, CCLXXXVIII, p. 444.

²⁴⁹ Première dépêche de Lionne à Mazarin (15 février 1655), AAE CP Rome 129, f° 12 v°.

²⁵⁰ Voir Dépêche de Saint-Chamond au roi (10 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 145 v°.

²⁵¹ Dépêche de Lionne à Mazarin (1^{er} février 1655), AAE CP Rome 127, f° 243.

de 1644, le projet d'exclusion de Pamphilj était connu des Espagnols, comme l'affirmait le cardinal Antonio à Saint-Chamond : « [...] Il me dict que les Espagnols avoient publié que nous avions ordre de donner l'exclusion à Monsieur le Cardinal Pamphilio, ce qui luy faisoit juger qu'il falloit que quelqu'un de nous eust découvert ce qui estoit dans notre instruction [...] »²⁵². La responsabilité d'un membre de la faction dans cette indiscretion mettait donc à mal la stratégie d'absolue discrétion rappelée par les instructions royales. Elle menaçait aussi l'unité de la faction, fondée sur l'amitié et la confiance nécessaire entre les différents acteurs. Antonio accusa Bichi d'en être responsable, laissant ainsi l'ambassadeur entrevoir une rupture entre les deux prélats²⁵³. Pour empêcher la désunion, Saint-Chamond joua en faveur de l'apaisement, en assurant Antonio « qu'aucun de nous n'avoit manqué le serment que nous avons fait à l'ouverture de nostre instruction [...] »²⁵⁴. Au tout début du conclave de 1655, Lionne faisait part à Mazarin d'une fuite concernant l'exclusion de Rapaccioli : « Mons^r Tevenot, dez le premier jour que j'arrivay, me dist à la rouë²⁵⁵, et me l'a escrit encore depuis, qu'il s'estoit divulgué quelque chose du dessein qu'avoit la France d'exclurre le sujet que V. E. scait. J'ay appris depuis que l'ambassadeur de Toscane a tesmoigné à Mgr Bichi d'avoir quelque connoissance de cette exclusion là »²⁵⁶.

Lionne faisait part à Mazarin de sa grande inquiétude face à l'anonymat de ces fuites : « [...] ce qui me fasche le plus, et rompt fort mes mesures, c'est qu'il n'est pas possible que rien demeure secret, sans que je scache à qui m'en prendre »²⁵⁷. Il chercha toutefois à en saisir les origines. En avril 1655, il apprit que le marquis Mattei, résidant alors à Bruxelles, avait été mis au courant de plusieurs actions du cardinal Antonio à l'intérieur du conclave. Lionne voulut enquêter sur le responsable de ces indiscretions : « Je m'informeray icy des correspondances dudit Marquis pour découvrir, s'il est possible, qui est la personne qui l'informe si bien. Je crois pourtant que, comme rien n'est secret dans le Conclave, c'est Cesi ou quelqu'autre du parti d'Espagne qui luy donne ces nouvelles, comme à un Italien qui a curiosité des affaires de Rome »²⁵⁸. Agent de Mazarin, le père Duneau avait déjà alerté le cardinal-ministre sur certains dysfonctionnements touchant au secret du courrier diplomatique. En effet, plusieurs lettres confidentielles émanant du secrétariat d'État aux affaires étrangères étaient tombées entre les mains de certains conclavistes et cardinaux. Duneau était persuadé de la trahison d'un membre du

²⁵² Dépêche de Saint-Chamond au roi (10 août 1644), AAE CP Rome 84, f° 145.

²⁵³ « [II] me fit connoistre que c'estoit Monsieur le Cardinal Bichy qui en avoit parlé à plusieurs Cardinaux de ses amys, me tesmoignant une si grande jalousie contre luy qu'il ne faut pas apporter peu de soin pour empescher une rupture entr'eux » Dépêche de Saint-Chamond au roi (10 août 1644), AAE CP Rome 84, ff. 145-145 v°.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ La « *rota* », le tour ou la roue, est une ouverture du conclave où l'on procédait à l'entrée du courrier, de la nourriture et d'autres effets destinés aux cardinaux et à leur personnel. Les ambassadeurs pouvaient aussi s'y entretenir avec les cardinaux. Inventée lors du deuxième conclave de 1503 par le maître des cérémonies Paris de Grassi, la « *rota* » se composait d'un panneau de bois amovible placé dans un tambour et possédant une ouverture tournée vers l'intérieur du conclave et l'autre vers l'extérieur.

²⁵⁶ Dépêche de Lionne à Mazarin (25 janvier 1655), AAE CP Rome 127, f° 182.

²⁵⁷ Dépêche de Lionne à Brienne (15 février 1655), AAE CP Rome 129, f° 37.

²⁵⁸ Dépêche de Lionne à Brienne (30 mars-6 avril 1655), AAE CP Rome 129, f° 244.

secrétariat : « J'ay sceu de bonne part que le secret n'est pas tousjours gardé à ceux qui escrivent de deçà à V. E. [...] Il faut que quelqu'un de ceux qui sont emploiez en la secrétabilité pour l'Italie se soit laissé gagner pour renvoyer icy les lettres que l'on escrit par delà »²⁵⁹. Mazarin prit acte de cette menace et imposa une plus grande sécurisation de la correspondance diplomatique.

Aux fuites s'ajoutait la diffusion de contre-vérités selon un procédé que nous pourrions oser comparer à celui des « *fake news* », en raison de la rapidité et de l'impact quasi-médiatique de leur diffusion. Rome constituait un cadre particulièrement propice à la diffusion de rumeurs, vraies ou fausses, qui avaient un impact décisif dans la Curie et dans la société romaine, à l'occasion de la vacance du Siège pontifical, comme l'a démontré John Hunt²⁶⁰. La rumeur ne pouvait que persister autour de l'élection du futur seigneur de la Ville, où elle nourrissait les pronostics des « *bookmakers* ». La diffusion de ces rumeurs avait pour origine des anonymes, acteurs du conclave ou non, et était, de ce fait, difficilement maîtrisable. Les ambassadeurs et leur faction étaient particulièrement confrontés à cette insaisissable menace, surtout lorsqu'il s'agissait de la propagation de fausses nouvelles ou de réels mensonges capables de ruiner les stratégies factionnelles. En février 1655, le conclaviste Costa releva la circulation de fausses lettres de Mazarin dans l'enceinte du conclave, ce que Lionne rapporta en urgence au cardinal-ministre : « [...] on voyoit dans le conclave, entre les mains des cardinaux, des lettres de V. E. dont on se servoit pour nuire à Sacchetti, parce qu'elles parloient de luy comme du seul sujet que le roy désiroit [...] »²⁶¹. Le procédé secret de l'exclusion était régulièrement entravé par ce phénomène. Lionne écrivait à Brienne : « Il est sorti cette sepmaine un billet du Conclave que M. du Nozet a veu entre les mains d'un Prélat qui portoit expressément que la France fait l'exclusion à Chigi, d'un autre costé le Cardinal Raggi dist, il y a trois jours, que j'avois porté *cose fiere contra* Rapaccioli [...] »²⁶². Lionne voulut aussi se défendre de l'accusation de soudolement dont l'accusa le cardinal Giancarlo de Médicis, en raison de la promesse de bénéfices au cardinal Cherubini²⁶³.

Pour faire face à ces menaces, les ambassadeurs n'hésitaient pas à employer une tactique qui était depuis longtemps un instrument efficace de la diplomatie : l'espionnage. Pour Lucien Bély, qui a étudié le cas sous le règne de Louis XIV, « l'espionnage n'était qu'une forme parmi d'autres de cette insatiable quête de renseignements » qui nourrissait l'activité diplomatique²⁶⁴. En surveillant les paroles et les gestes de cardinaux ou d'autres acteurs ennemis ou soupçonnables,

²⁵⁹ Lettre de Duneau à Mazarin (1^{er} février 1655), AAE CP Rome 127, f^o 255.

²⁶⁰ « The watchful eyes and attentive ears of the populace focused on changes in the daily activities of the popes and gossip coming from the papal court » Hunt, *The Vacant See, op. cit.*, p. 62.

²⁶¹ Dépêche de Lionne à Mazarin (8 février 1655), AAE CP Rome 127, f^o 262 v^o.

²⁶² Dépêche de Lionne à Brienne (15 février 1655), AAE CP Rome 129, f^o 37. « *cose fiere* » signifie « des choses justes ».

²⁶³ « Le Card. Gio. Carlo [de Médicis] s'est plaint à Bichi que j'offrois des abbayes et des éveschez à Cherubin pour gagner son vote en faveur de Sacchetti. Bichi luy a reparti que c'estoit une imposture [...] je feray prier quelques Cardinaux d'essayer de découvrir d'où ce bruit peut avoir pris son origine. » Dépêche de Lionne à Brienne (8 mars 1655), AAE CP Rome 129, ff. 134 v^o-135.

²⁶⁴ Bély (Lucien), *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990, p. 14.

les diplomates pouvaient collecter de précieuses informations pour réajuster leur stratégie ou pour renforcer la sécurité de leur réseau – en démasquant des traîtres éventuels. En 1655, méfiant à l'égard des intrigues du cardinal Antonio, membre de la faction française, Lionne le fit surveiller par Bichi et Thévenot : « M^r Tevenot me mande qu'il appréhende qu'il n'y ait quelque chose en la conduite de Antonio qui n'aille pas bien, qu'on veille de près pour découvrir ce que c'est, qu'il a accoutumé de sortir, quand il estoit engagé à table, et qu'en ayant donné advis à Bichi, il l'a faict espier et trouvé qu'il alloit souvent chez Medici »²⁶⁵. L'ambassadeur en profita aussi pour faire espionner les proches du cardinal de Retz. Il fit embaucher anonymement deux laquais de ce cardinal²⁶⁶, avant d'avoir recours à un de ses propres agents : « J'ay choisi un des gentilshommes qui ont passé avec moy des plus adroits et des plus sages pour se mesler quelquefois parmy les François de sa maison, dans la place de la Trinité, et me rapporter ce qu'il leur entendra dire. Ilz l'assurèrent hier que leur maistre ne sera pas si abandonné comme on le croit, et qu'on cognoistra bientôt qu'il a des ressources à ses affaires »²⁶⁷. En 1667, Chaulnes avait recours à l'adresse de l'abbé de Machaut, qu'il chargea de surveiller certains cardinaux. Machaut écrivait ainsi au sujet du cardinal Imperiali, avant le conclave : « La pétulance et les prétensions d'Imperiale sont admirables. Il forge ses brigues aux champs et à la ville. Il fut hier à Frescaty où il va fort souvent, et où il se promène des heures entières tout seul [...] »²⁶⁸. Et concernant le cardinal Azzolino : « [...] de faict il a grand commerce avec le cardinal Chigy, mais il en a bien davantage avec Barberin qui faict tous les jours mille intrigues pour faire réussir ses projects »²⁶⁹.

Le problème récurrent de la sécurisation de l'information intra-conclavaire et intra-factionnelle était une véritable épreuve qui permettait d'évaluer les capacités d'adaptation de l'ambassadeur et surtout sa dextérité à employer les « *finezxe* » sans trop de scrupules.

²⁶⁵ Dépêche de Lionne à Mazarin (8 février 1655), AAE CP Rome 127, f° 263.

²⁶⁶ Cependant, j'ay gagné cette semaine cy deux estaffiers du Card. de Retz qui se sont engagez de donner advis de tout ce qui se dira ou passera dans sa Maison. On verra bientôt, en confrontant ce qu'ils reporteront, s'ils servent fidèlement. En tout cas, je ne paroy point là dedans quoy qu'ilz puissent bien se douter que c'est à moy que leur advis viendront [sic] du second bond. » Dépêche de Lionne à Mazarin (22 février 1655), AAE CP Rome 129, f° 46 v°.

²⁶⁷ Dépêche de Lionne à Brienne (10 mars 1655), AAE CP Rome 129, f° 145 v°.

²⁶⁸ Lettre de Machaut à Lionne (3 mai 1667), AAE CP Rome 183, ff. 139-139 v°.

²⁶⁹ *Ibid.*